



# Le CONCHYLIEN

## Bulletin Municipal du 1er Avril 2019

### Lettre du maire

Lettre du Maire	1	<p>Les commerces de proximité, les services publics disparaissent de nos villages mais aussi des centres villes, à qui la faute ?</p> <p>Aux élus, qui ont tous validé la création de zones commerciales ou de zones industrielles, afin d'obtenir davantage de retombées fiscales en développant leur agglomération souvent au détriment de leur propre centre-ville.</p> <p>Ou à nous tous, qui sommes allés vers ces grands centres commerciaux où l'on trouve de tout à un prix soit disant inférieur à nos petits commerces, mais abstraction faite du coût de notre déplacement avec un carburant de plus en plus onéreux.</p> <p>Il en va de même pour nos services publics, l'exemple le plus probant pour notre commune : le bureau de poste qui a fermé ses portes faute de clientèle.</p>
Infos Comité des Fêtes	2	<p>Dans les villages, il ne reste bien souvent que la mairie à même d'offrir un service public. Les passeports et les cartes d'identité ne sont plus de la compétence des petites mairies, mais des plus grands centres. Les enfants ne naissent plus dans le village, et l'acte de naissance étant l'acte essentiel de notre état civil, nous n'auront bientôt plus l'occasion d'en délivrer. A contrario, l'enregistrement des PACS nous a été confié et compense, légèrement, la baisse des mariages célébrés, mais reste cependant beaucoup moins solennel.</p>
Infos 4 G	3	<p>Les mairies des petites communes ont, comme pour les grandes agglomérations, la mission de satisfaire les besoins quotidiens de la population, ses attributions sont multiples : état-civil, urbanismes, écoles et équipements, aide sociale etc.</p> <p>Nous avons besoin de votre participation pour les faire vivre.</p>
Etat civil Urbanisme	4	<p>Si vous êtes un nouvel habitant, n'attendez pas d'avoir besoin d'un de nos services pour vous faire connaître. Nous sommes à votre disposition notamment, pour les inscriptions sur les listes électorales (encore trop de personnes ne sont pas inscrites et par conséquent ne votent pas). Comment peut-on se plaindre de la démocratie si l'on ne se donne pas les moyens d'exprimer son point de vue aux élus, qui sont vos porte-paroles.</p> <p>Je tiens à remercier la majorité des Conchyliennes et des Conchyliens qui ont répondu rapidement aux deux personnes chargées du recensement. Opération qui reste encore du ressort des mairies et qui nous mobilise pendant plus d'un mois, tous les cinq ans ; mais pour combien de temps encore avec les réponses par internet ? Carton jaune aux personnes qu'il a fallu relancer à plusieurs reprises et qui ont répondu tardivement, et carton rouge à celles qui n'ont pas répondu.</p>

Pour terminer sur une note positive, avec le retour des beaux jours la campagne reverdit et les sourires reviennent et comme chacun peut le constater, les travaux d'extension de l'école progressent!!

YVES LEMAIRE

# Infos Comité des Fêtes

L'année 2019 a commencé avec la soirée, « Un village, un spectacle » organisée en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Sources. Jeremy Cirot et son « Big Show » a fait salle comble, plus de 200 personnes ont assisté à sa performance et à ses nombreuses imitations. Un beau succès pour cette soirée !

Nous remercions les bénévoles qui sont venus nous aider pour cette soirée ( transport et montage de la scène, gestion du parking, accueil du public...)

Nous vous donnons rendez-vous le lundi 22 avril à partir de 11 heures pour la traditionnelle « Chasse aux œufs » au niveau du stade de Conchy les pots. En espérant un temps clément pour que la chasse soit la plus agréable possible !!!

Pour le Comité, le Président  
Thomas BLANCHARD

## Prochaines manifestations

<i>Lundi 22 Avril 2019</i>	<i>Chasse aux œufs de 11h à 12h au stade</i>
<i>Mercredi 8 Mai 2019</i>	<i>Cérémonie du souvenir et vin d'honneur à 11h30</i>
<i>Dimanche 14 Juillet 2019</i>	<i>Cérémonie au Monument Aux Morts Retraite aux Flambeaux Feu d'Artifice</i>
<i>Dimanche 28 Juillet 2019</i>	<i>29ème Brocante / Fête communale</i>
<i>Lundi 11 novembre 2019</i>	<i>Cérémonie du souvenir et vin d'honneur</i>
<i>Jeudi 21 novembre 2019</i>	<i>Soirée Beaujolais</i>
<i>Samedi 7 Décembre 2019</i>	<i>Arbre de Noël</i>

*(Programme prévisionnel sous réserve de modifications)*

### **Infos pour la location de la salle polyvalente de Conchy les Pots.**

La location de la salle polyvalente est gérée par la Mairie de Conchy les Pots. C'est elle qui gère le planning des réservations, le contrat de location, l'état des lieux et la remise des clés.

Pour la location de vaisselle, c'est le Comité des Fêtes qui gère. Un formulaire de réservation est disponible en mairie et doit être remis au Comité des Fêtes dès que possible (soit en le déposant à la mairie soit en l'envoyant par mail : [comitedesfetes.conchylesspots@orange.fr](mailto:comitedesfetes.conchylesspots@orange.fr) ; une confirmation de réservation sera envoyée par mail dès réception de la demande. La location de la vaisselle est payante ( 0,10 € par pièce) et tout casse ou manque de vaisselle sera facturé selon le barème indiqué dans le formulaire de réservation.

**Afin de pouvoir gérer au mieux les locations de vaisselle, il est impératif de nous transmettre le formulaire de réservation. Sans ce formulaire, il nous sera difficile de pouvoir répondre à votre demande.**



## LES RÉSEAUX 4G DE TÉLÉPHONIE MOBILE SE DÉPLOIENT DANS VOTRE QUARTIER

Les opérateurs de téléphonie mobile poursuivent le déploiement de leurs services de très haut débit mobile (4G).

Cette technologie apporte des **capacités supplémentaires** par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet de **répondre aux besoins croissants** des Français qui sont de plus en plus nombreux à accéder à internet en mobilité, par leur smartphone ou leur tablette tactile.

Elle apporte un meilleur débit, des échanges de données plus rapides ainsi que de nouveaux contenus et usages pour le grand public et les entreprises.

**⚠** Dans certains cas, la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne réseau. Elle n'a pas de conséquence sur la réception de la télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique\*.



Pour y remédier, un **dispositif d'assistance et d'intervention** a été mis en place par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

**SI VOUS CONSTATEZ  
DES PERTURBATIONS,  
SIGNALEZ-LES :**



[assistance.recevoirlatnt.fr](http://assistance.recevoirlatnt.fr)



**0 970 818 818**

appel non surtaxé,  
coût fixe au numéro 09 70 81 81 81

Si vous habitez en logement collectif, demandez à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble de faire la démarche.

En cas de **suspicion de brouillage** par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndic ou habitat collectif) êtes recontacté d'ici **quelques jours maximum** pour programmer l'intervention d'un technicien.

Des **solutions identifiées** pour remédier aux perturbations causées par la 4G sont financées par les opérateurs de téléphonie mobile. Vous pouvez bénéficier d'une **intervention gratuite** en allant sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr) ou en appelant le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

\* Si vous rencontrez des difficultés de réception en ADSL, câble, satellite ou fibre optique, contactez directement votre distributeur.

## URBANISME

### NOUVELLE CONSTRUCTION LES DEMARCHES A ENTREPRENDRE

Vous avez pour projet d'agrandir votre habitation, d'installer une fenêtre de toit, de transformer un bâtiment en habitation, de modifier une façade etc..

Avant d'entreprendre votre projet, il est obligatoire de recueillir une autorisation administrative (arrêté du maire) .Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'Urbanisme.

Toute demande doit être déposée au service de l'urbanisme (mairie) deux à cinq mois, selon la nature de vos travaux, avant leur commencement . Il représente votre guichet unique pour obtenir les renseignements, les formulaires à déposer, les pièces complémentaires et le montage de votre dossier

**Pour ceux qui auraient exécuté des travaux sans autorisation, n'attendez pas les poursuites pénales pour vous mettre en règle !!!!!**



## HORAIRES MAIRIE

### ATTENTION MODIFICATION TEMPORAIRE

MARDI ET JEUDI  
14 HEURES -17 HEURES  
SAMEDI  
10HEURES - 12 HEURES

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

PILLON Hugo, Jérémie né le 20 Décembre 2018  
à Amiens.

PICARD Diego, Marcel ,Tadeusz, Fernand né le  
5 janvier 2019 à Compiègne.

LEFEBVRE Antoine, Laurent ,Jean-Marie  
né le 18 mars 2019 à Compiègne.

### MARIAGE

CLETO PAIXAO Jose Antonio et

LEBRETON Christine Georgette Madeleine

Le 9 décembre 2018

### DECES

Fernande, Henriette, Michel-Ange GOOSSENS

Épouse BRONCHAIN

LE 25 mars 2019

### RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE CARTES ÉLECTORALES

#### Les modifications relatives aux cartes électorales (article R. 23 à R. 25 du Code électoral)

*Désormais, les cartes électorales doivent comporter en plus des nom, prénoms, domicile ou résidence, date et lieu de naissance de l'électeur(trice), de l'indication du bureau de vote dont dépend l'électeur(trice), l'identifiant national de l'électeur(trice).*

*Ces cartes seront distribuées au moins 3 jours avant le scrutin des Élections Européennes du Dimanche 26 mai 2019 soit au plus tard le 30 avril 2019.*

*Par conséquent, vous recevrez prochainement vos nouvelles cartes électorales.*

Bulletin municipal tiré en 285 exemplaires.

#### Comité de lecture:

LEMAIRE Yves, PINSSON Marie-Christine,  
CHAUMETTE Catherine

Mise en page: LEMAIRE Yves

Responsable de la publication: LEMAIRE Yves